

Étude

ÉTUDE EXPLORATOIRE AUTOUR DES ETP CEJ-R AU SEIN DES SIAO DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SEPTEMBRE 2024



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fédération
des acteurs de
la solidarité

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contexte :

En 2022, l'Etat lance le Contrat d'engagement jeune, visant à accompagner tous les jeunes de moins de 26 ans (ou 29 ans en présence d'une RQTH¹) évincés durablement du marché du travail, qui ne sont ni en emploi ni en formation. Le parcours d'accompagnement proposé s'articule autour de 15h à 20h d'activités, pour une période pouvant aller jusqu'à 18 mois. La notion de référent de parcours est pleinement intégrée à ce dispositif. Pour les jeunes sans ressource, une allocation pouvant aller jusqu'à 500 €/mois est mobilisable.

Parmi ces jeunes, une partie est identifiée « en rupture », nécessitant d'une part une approche complémentaire de repérage et de remobilisation et d'autre part des modalités d'engagement adaptées en raison de difficultés pouvant être diverses : logement, santé, mobilité, rupture institutionnelle, etc.

Le volet « Jeunes en rupture » du CEJ, financé par un appel à projet de la Stratégie pauvreté en 2022, vise donc à répondre à l'ensemble des freins rencontrés par une partie du public jeune.

Des consortiums ont ainsi été retenus dans l'ensemble des départements, mettant en œuvre un ou plusieurs volets :

- Accompagnement global du jeune en rupture en amont et pendant le CEJ
- Accompagnement logement approfondi des jeunes en rupture
- Accompagnement mobilité approfondi des jeunes en rupture

Les difficultés de logement et l'absence de logement stable ont été, dès le départ, pointées comme une difficulté du public jeune ciblé par le CEJ-R (rupture familiale, sortie sèche de l'ASE, etc.), mais aussi comme un facteur déterminant du parcours d'insertion.

Les SIAO sont donc amenés à interagir avec les référents du consortium et la construction du parcours résidentiel des jeunes accompagnés dans le cadre du CEJ-R. Ainsi, parallèlement à l'appel à projet, des postes de référents dédiés à l'accès à l'hébergement et au logement des jeunes en rupture ont été créés dans les SIAO.

¹ Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Département	ETP dédié au sein du SIAO
Ain	0.5
Allier	0.5
Ardèche	0.5
Cantal	0
Drôme	0.5
Isère	1
Loire	1
Haute-Loire	0.5
Puy-de-Dôme	1
Rhône	1.5
Savoie	0.5
Haute-Savoie	1

Le rôle premier « fléché » du référent Jeune CEJ-R est de « *faciliter, lorsque c'est nécessaire, les relations entre les porteurs de projets CEJ et les acteurs du secteur hébergement, logement et veille sociale. Ces missions de mise en lien et pôles ressources sur la question du logement des jeunes sont déjà en partie réalisées par les SIAO.* »²

Ce recrutement doit permettre aux référents CEJ d'avoir une porte d'entrée « unique » et un interlocuteur identifié autour des enjeux de mise à l'abri et d'accès au logement des jeunes, afin de faciliter la recherche de solutions concrètes.

Objectifs de l'enquête :

Les objectifs de cette enquête exploratoire, centrée sur les ETP CEJ-R en SIAO en Auvergne Rhône-Alpes sont de :

- **Documenter les missions des professionnel.le.s occupant ses fonctions** au sein des SIAO de la Région, et la diversité des pratiques en fonction des contextes territoriaux (axe hébergement – logement) ;
- **Identifier les principaux partenaires et institutions des SIAO sur le public jeunes**, en fonction de la part de ce public dans les demandes, ainsi que les solutions mobilisées pour les jeunes ;
- **Mettre en avant les forces et faiblesses de ces référents dédiés**, les enjeux qui ressortent pour la Région Auvergne Rhône-Alpes, la plus-value d'un portage par le SIAO ;
- Le cas échéant, **documenter l'impact de l'arrivée du référent CEJ-R sur l'organisation du SIAO et de ses missions**, en fonction de la taille et de l'organisation du SIAO ;

² AAP CEJ-R Auvergne Rhône-Alpes, page 18

Il s'agira de comprendre les missions du référent CEJ-R dans le contexte propre au SIAO et à son département : part des jeunes dans les demandes (115 ou SIAO globalement), partenariat local et acteurs déjà présents, liens avec le logement accompagné (et les FJT), part des missions de coordination / d'accompagnement / d'orientation, etc.

Une étude qualitative, faute de données quantitatives ?

Cette étude s'appuie sur une enquête auprès des SIAO de la Région, cherchant à mettre en lumière la manière dont se sont déployés les postes depuis les modalités de recrutement jusqu'aux missions exercées en passant par les partenaires des SIAO autour de l'accès à l'hébergement et au logement des jeunes. **8 SIAO sur 12 ont répondu à l'enquête³**. En complément, **une dizaine d'entretiens qualitatifs ont été conduits dans 5 départements : avec les référents jeunes des SIAO volontaires (Ardèche, Rhône, Haute-Savoie, Ain, Loire), des professionnel.le.s des équipes de repérages du CEJ-R, et des partenaires.**

Aucune donnée quantitative n'a pu être collectée sur les activités (repérage des jeunes par le SIAO, accès au logement, etc.), puisqu'il n'y a pas d'harmonisation régionale des indicateurs ou données autour de l'activité de ces référents positionnés au SIAO. Bien plus, les données d'activités du CEJ-R en tant que tel (nombre de jeunes repérés par les projets CEJ-R, nombre de jeunes ayant contractualisé, nombre de jeunes ayant accédé au logement, etc.) n'ont pas été portées à notre connaissance pour nourrir l'analyse.

Des jeunes bien présents dans les demandes aux SIAO, malgré l'enjeu du non recours

Les jeunes, un public en demande auprès des SIAO

Deux départements, le Puy-de-Dôme et la Loire, déclarent que cette part est néanmoins prépondérante : **le public jeune, au sens des 18 – 30 ans, représente près de 50% des demandes.**

Dans l'Ain, la part des 15-29 ans (jeunes au sens de l'INSEE) représente environ **30% des publics ayant effectué une demande d'hébergement d'urgence au 115 en 2022** (20% pour les 18-25 ans) et 23% en 2023. Sur le volet insertion, les 18-24 ans représentent **24% des demandes d'hébergement et de logement adapté**. Cette tranche d'âge des 15-29 ans ne représente pourtant, dans l'Ain, que 16% de la population.

En Ardèche, **le public jeune représente environ 18,8 % de la demande au 115, et 15% des demandes « insertion »**, avec une tendance à l'augmentation par rapport aux années précédentes.

³ Haute-Savoie, Savoie, Ain, Ardèche, Allier, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Loire
Septembre 2024

En Haute-Loire, autre département rural de la Région, **25% des personnes ayant fait une demande au 115 en 2023 ont entre 18 et 24 ans**, cette même tranche d'âge représente 14% des demandes d'hébergement d'insertion.

Plusieurs observations peuvent être soulevées :

- La diversité de « catégorisation » du public jeunes : 15-29 ans au sens de l'INSEE, 18-25 ans (les SIAO prenant en charge uniquement les majeurs ou mineurs en famille), ou encore 18-30 ans, qui ne facilite pas l'observation sociale pour les SIAO ;
- Les différentes manières qu'ont les SIAO de comptabiliser la demande des jeunes : à la fois via les appels au 115, mais aussi au travers de demandes d'hébergement déposées dans le SI-SIAO par le biais des partenaires qui accompagnent les jeunes.

Du fait de la diversité des modalités d'observation sociale de la demande des jeunes (tranches d'âges, qualification urgence/insertion, appels 115, temporalités observées, etc.), il est délicat de comparer la part de la demande des jeunes entre les SIAO. Il ressort néanmoins que les jeunes, qu'on qualifie souvent « d'invisibles » sont pourtant bel et bien en demande auprès des SIAO selon les données fournies. **Ils représentent en effet entre 20% et 50% des publics en demande auprès des SIAO.**

Les jeunes et le non – recours

Les référentes jeunes en SIAO jouent un rôle dans l'accès au droit des jeunes, et dans la lutte contre le non recours au 115 ou aux services sociaux. En effet, c'est un phénomène important parmi les publics sans-domicile : les rapports successifs de la [Fédération Nationale des Samu Sociaux](#) pointent que près de 56% des ménages rencontrés en maraude disent ne pas avoir de demande active auprès du SIAO. Dans l'enquête de [la Nuit de la Solidarité](#) à Paris, le chiffre monte à 76% des personnes rencontrées qui n'appellent plus le 115. Les enquêtes de la FNSS montrent que le recours au 115 diminue avec l'âge et le temps d'errance.

Plusieurs référentes jeunes ont pointé l'important non recours des jeunes (même si nous l'avons vu, c'est un public présent dans la demande), ou du moins, le découragement rapide des jeunes si aucune solution n'est proposée, ou si aucun lien n'est créé suite aux appels.

« Le 115, en France, c'est 2h d'attente ! Les jeunes n'appellent plus le 115 et souvent ils sont découragés. » (Référente jeune consortium CEJ-R)

Cet « aller-vers » (a minima téléphonique pour les référentes jeunes), coordonné à un lien partenarial avec les partenaires jeunes du territoire (accueil de jour, équipe CEJ-R, CLLAJ, etc.) est donc propice à l'accès aux droits.

Les profils des jeunes en demande :

Selon les entretiens, les jeunes en demande auprès du SIAO peuvent avoir plusieurs profils. Néanmoins, toutes les personnes interrogées soulignent la plus grande « volatilité » du public, et la nécessité de pouvoir réagir rapidement face à une demande exprimée.

- **Composition familiale** : plutôt des jeunes seuls, mais aussi quelques couples ou des femmes enceinte
- **Genre** : les jeunes en demande sont principalement des hommes,
- Des jeunes le plus souvent en **rupture familiale ou de l'aide sociale à l'enfance**, et qui trouvent parfois des solutions très fragiles d'hébergement chez des tiers, via un cercle « amical ». Les appels au 115 peuvent aussi avoir lieu lorsque ces hébergements informels « craquent » ou ne sont plus possibles.
- **Des ressources présentes mais de manière aléatoire ou fragile** : les jeunes en demande peuvent travailler et ainsi avoir des ressources financières. Malgré tout, elles sont souvent instables dans le temps, les emplois occupés étant principalement en intérim ou des CDD. Il s'agit dans certains cas de revenus informels issus d'emploi non déclarés, de la prostitution, etc. Les jeunes ne travaillant pas sont le plus souvent sans ressource du fait de leur âge (< 25 ans), sauf pour le territoire de la Métropole de Lyon qui a des aides spécifiques : le [revenu solidarité jeune](#).

« Les jeunes repérés au 115, se sont souvent des ruptures avec l'aide sociale à l'enfance, des jeunes sans ressources ou avec des petits boulots, qui sont hébergés de manière aléatoire chez des tiers » (Référénte jeune SIAO, Ardèche)

Les référentes jeunes soulignent également que les jeunes n'échappent pas aux problématiques de santé mentale et d'addictions. Pour les jeunes ayant connu un parcours migratoire, le vécu traumatique est également identifié. Les référents jeunes et partenaires s'accordent à dire que les jeunes en demande sont souvent en situation de souffrance psychique. Cela rejoint les constats relatifs aux populations sans-domicile, selon les données de l'étude Samenta (2010), reprise par la Haute-Autorité de Santé, 75% des personnes privées de domicile sont confrontées à des troubles psychiques, dont 30% des troubles dits sévères. Ces constats rejoignent également les [résultats de l'enquête nationale maraude](#) de 2021, où est constaté que près de 68% des 18-24 rencontrés à la rue par des maraudes étaient confrontés par exemple à des problèmes d'addictologie.

Dans tous les territoires, **une partie de ces jeunes en demande sont à la frontière du monde médico-social ou du handicap**. L'un des indicateurs qui pourrait permettre de quantifier (en partie seulement) ces enjeux, est le fait de bénéficier de l'AAH. Ce sont souvent des jeunes pour

lesquels il est complexe de trouver une solution institutionnelle adaptée, et où les orientations vers du logement diffus peuvent-être freinées faute d'accompagnement adapté.

« L'établissement public de santé mentale ou la PASS aussi me contacte, ça montre aussi que les jeunes ne vont pas bien. Pour certains, on ne trouve rien qui convient, c'est hyper compliqué de trouver des solutions, ils ne se maintiennent pas en hospitalisation, ils sont dans la rue sans traitement, et c'est dur d'orienter vers de l'hébergement collectif. On a eu plusieurs cas de jeunes qui avaient menacé ou touché des professionnelles, donc certaines structures refusent aussi ces jeunes » (Référente jeune SIAO, Haute-Savoie)

« Les jeunes avec l'AAH, ça fait partie du public des jeunes en précarité, souvent avec des troubles psychiatriques » (Référente jeune, Ardèche)

Le CEJ-R s'adresse à des jeunes sans revenu, éloignés de l'emploi, sans logement stable, et avec un niveau de qualification faible. De fait, les jeunes en demande auprès du SIAO peuvent relever de ce dispositif et être ainsi orientés vers les partenaires du consortium. Néanmoins, les SIAO repèrent des jeunes précaires et sans logement stable ayant des profils en dehors de ceux ciblés par le CEJ-R (jeunes ayant un travail par exemple, mais dormant dehors, dans leur voiture ou chez des tiers).



Construire une observation sociale régionale autour du public jeune pourrait permettre d'affiner ces données, et de mieux cerner la typologie des jeunes ayant recours au 115 et/ou déposant une demande d'hébergement via un accompagnement social. Certains observatoires, dans la Loire et l'Isère, ont par exemple déjà conduit des études sur le public jeune.

Des SIAO bien impliqués dans la gouvernance des projets CEJ-R

Les SIAO répondants sont bien impliqués dans les consortiums qui portent les projets CEJ – volet jeunes en rupture. Seul le département de l'Ain se distingue au moment de la réponse à l'enquête.

	SIAO membre du consortium CEJ-R	SIAO consulté dans la réponse du consortium CEJ-R	SIAO représenté dans la gouvernance du CEJ-R
Ain	●	●	●
Allier	●	●	●
Ardèche	●	●	●
Haute-Savoie	●	●	●
Haute-Loire	●	●	●
Loire	●	●	●
Puy-de-Dôme	●	●	●
Savoie	●	●	●

Cela peut s'expliquer par l'organisation locale des réponses au consortium et par les territoires couverts (parfois une moindre portion du territoire). Dans l'Ain par exemple, le consortium CEJ-R est notamment porté par une association de la protection de l'Enfance, qui avait moins de liens partenariaux avec le SIAO. Néanmoins, cette moindre implication à l'échelle de la gouvernance n'entrave pas aujourd'hui les liens entre la référente jeune SIAO et l'équipe du consortium :

« J'oriente des jeunes vers le consortium quand le profil correspond au CEJ-R et je suis sollicitée par le consortium pour certaines de leurs situations, quand ils ne trouvent pas de solution. On leur a présenté aussi le SI-SIAO. Les jeunes qu'ils accompagnent ont parfois d'autres recours (chez des tiers ou alors ils ne souhaitent pas passer par un CHRS). Et le consortium a aussi un réseau développé et ils peuvent solliciter d'autres partenaires et trouver des solutions sans passer forcément par le SIAO. Par exemple, ils fonctionnent en direct avec des résidences étudiantes où il y a des arrangements hors SIAO » (Référente jeune, Ain)

En Savoie par exemple, même si le SIAO n'est pas membre du consortium qui porte le projet de repérage et d'accompagnement, il a été consulté dans la réponse et est également représenté dans le comité de pilotage local.

En Ardèche, le SIAO est particulièrement lié au projet et au consortium de la phase de réponse à l'implication dans le consortium et dans les instances de gouvernance. Dans l'Allier, même si le SIAO est membre du consortium et a été consulté lors du montage du projet, il ne participe pas au comité de pilotage.

Dans certains cas, malgré l'implication dans la gouvernance, l'établissement de liens opérationnels et partenariaux se heurtent à des difficultés techniques et matérielles :

« On est membre du consortium sur le repérage, mais ça a été compliqué car les partenaires n'avaient pas les codes d'accès pour remplir le SI-SIAO... on avait donc pas de demandes qui remontaient. L'enjeu était d'associer davantage les accompagnants CEJ pour qu'ils se saisissent du SIAO comme recherche de solutions. » (SIAO, Ardèche)

L'articulation des référents jeunes avec les équipes des consortiums CEJ-R : aucune organisation type

L'enquête permet d'identifier que l'ensemble des référentes jeunes en SIAO sont en lien avec les équipes des consortiums, à la fois dans le repérage de situations (cf. infra) ou pour l'orientation vers des solutions.

Néanmoins, il n'existe pas de modèle d'organisation SIAO - consortiums ou de tendances régionales identifiables via l'enquête. Cela est aussi lié, comme le souligne la [recherche action sur le CEJ-R](#)⁴ conduite par la FAS nationale, à la grande hétérogénéité de mise en œuvre dans le déploiement du CEJ-R et du cadre variable en fonction des territoires et des acteurs.

Dans la majorité des SIAO, le poste de référent jeune a été élargi à d'autres partenaires jeunes que le consortium CEJ-R. Cela s'explique notamment par :

- Les territoires couverts ;
- La prévision de solutions d'hébergement – logement par le consortium – hors SIAO ;

Dans certains départements, il y a plusieurs consortiums, couvrant des territoires restreints, et dans d'autres, un seul consortium couvrant ou non l'ensemble du département. Ces périmètres distincts entre SIAO et consortiums peuvent parfois complexifier les interactions partenariales.

Dans les cas où les consortiums retenus avaient prévu dans leurs réponses à l'appel à projet des solutions d'hébergement – logement, cela leur permet également de proposer des solutions en direct aux jeunes repérés, sans forcément faire appel au SIAO. Les liens sont alors moins fréquents. Cette proposition n'a pas été reconduite dans la suite des appels à projet CEJ-R.

⁴ Recherche – action sur le CEJ-R, Février 2024 (rapport intermédiaire)
Septembre 2024

Les référentes jeunes : de la prise de poste à la réalisation des missions

Pour assurer la mise en place des missions de référent jeunes au sein du SIAO, **4 services sur 8 ont recruté une nouvelle personne, tandis que 3 SIAO ont complété les missions d'une personne déjà en poste.** Parfois, cela a permis de compléter un ETP : par exemple, dans l'Ain, c'est le poste de référent de parcours résidentiel qui a été complété avec un volet jeune. Ou cette mission est venue s'ajouter comme en Haute-Loire, aux missions du coordinateur du SIAO. Dans la Loire, cette mission a transformé un poste pour une personne déjà présente dans les effectifs.

Renforcement d'une dynamique existante : l'exemple de l'Ardèche

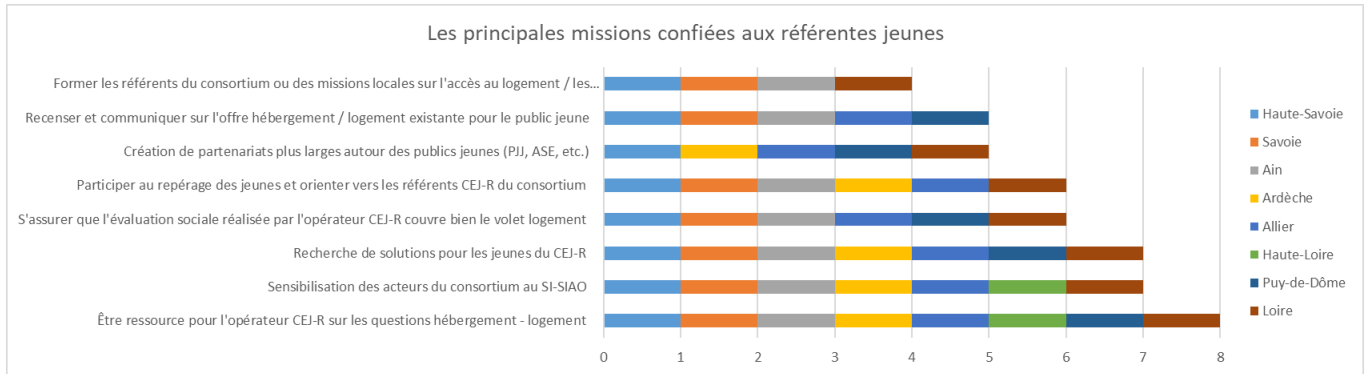
En Ardèche, le SIAO était impliqué depuis 2022 dans le projet Emancip' Toit (cf. infra), co-porté avec Soliha et le CLLAJ et visant l'accès au logement des jeunes. Dans ce cadre, le SIAO mobilisait une référente à hauteur de 0.20 ETP. La création des missions de référente jeune, à hauteur de 0.5 ETP est donc venue renforcer un poste et une dynamique existante. Cela a permis de renforcer l'animation de commissions territoriales jeunes (3 à l'échelle du département) réunissant les partenaires de l'accompagnement des jeunes autour de situations complexes d'accès au logement. Ce travail d'animation a permis au SIAO d'être repéré par Les missions et de fédérer un réseau de partenaires. Grâce à l'augmentation du temps de travail dédié au public jeunes, les missions se sont également étendues au repérage et suivi des jeunes en demande lors des appels au 115 (notamment par un rappel du jeune), ou via des extractions du SI-SIAO.

5 SIAO ont recruté plutôt des travailleurs sociaux pour occuper ce poste. Dans deux SIAO, la stratégie a été un peu différente : trouver des professionnels ayant une expérience avec le public jeune et les partenaires jeunes du territoire : le SIAO de Haute-Savoie a ainsi recruté une personne ayant exercé en tant que conseillère mission locale. Dans le Rhône, la personne recrutée dispose d'un master en science de l'éducation et a une expérience de coordination d'une plateforme multi-services pour des jeunes en situation de handicap.

Les prises de poste se sont faites entre octobre 2022 et mai 2023 parmi les SIAO interrogés.

Les missions des référentes jeunes

L'enquête en ligne proposait aux SIAO d'indiquer les principales missions confiées aux référentes jeunes, en lien avec la fiche de poste proposée par la Dihal.



On peut identifier 5 missions principales, menées par au moins 6 SIAO sur les 8 interrogés :

- Être ressource pour l'opérateur CEJ-R sur les questions hébergement - logement
- Sensibilisation des acteurs du consortium au SI-SIAO
- S'assurer que l'évaluation sociale réalisée par l'opérateur CEJ-R couvre bien le volet logement
- Recherche de solutions pour les jeunes du CEJ-R
- Participer au repérage des jeunes et orienter vers les référents CEJ-R du consortium

Parmi les autres missions confiées aux référentes jeunes, on retrouve, dans au moins 5 SIAO :

- Recenser et communiquer sur l'offre hébergement / logement existante pour le public jeune
- Créer des partenariats plus larges autour des publics jeunes

Le SIAO de l'Ardèche a également identifié une autre mission, qui semble spécifique au territoire au travers de l'animation de commissions partenariales d'orientation dédiées aux jeunes.

L'enquête qualitative a permis d'illustrer la mise en œuvre de ces différentes missions.

Participer au repérage des jeunes pour le consortium⁵ et plus largement

L'ensemble des référentes jeunes en SIAO⁶ participent au repérage des publics jeunes en demande pour les consortiums, notamment par le biais de requêtes dans le SI-SIAO ou de liens avec le 115.

⁵ La méthodologie de l'enquête ne permet pas de savoir quelle est la part des repérages SIAO parmi les jeunes accompagnés par les consortiums, il serait nécessaire de voir si cette donnée existe dans les outils de suivi du CEJ-R

⁶ Sauf la Haute-Loire, où les missions ont été peu déployées et confiées au coordinateur du SIAO

Il est important de remarquer que le repérage des jeunes en demande se fait bien sûr au profit de l'orientation vers les consortiums CEJ-R, **mais aussi vers d'autres dispositifs et pour un panel plus large de jeunes en demande**. A l'heure de la complexification des démarches pour les demandeurs, ce suivi permet de **faciliter l'accès aux droits des jeunes**.

Dans le Rhône par exemple, les requêtes et l'analyse des demandes des jeunes dans le SI permet de les orienter vers un ensemble de dispositifs :

« Je fais aussi du repérage du public dans le SI : dès qu'on tombe sur une demande qui pourrait correspondre on propose la candidature pour les dispositifs jeunes du territoire : CEJ-R, mais aussi Un toit un job, etc. ». (Référente, Rhône)

Dans l'Ain, la référente jeune appui les parcours des personnes en demande jusqu'à 30 ans :

« Le lien avec le consortium, c'est uniquement sur le profil jeunes en rupture, et sinon pour les jeunes au sens large, je suis en lien avec les missions locales, le CLLAJ, etc. On essaie aussi de les former au fur et à mesure sur le SI-SIAO. » (Référente, Ain)

En Haute-Savoie, le suivi des demandes des jeunes (notamment lors d'appels au 115) permet de les orienter vers les consortiums si le territoire est couvert, ou vers d'autres partenaires, afin d'assurer l'ouverture d'une demande d'hébergement ou de logement :

« Parfois, la référente SIAO nous oriente des jeunes qui interpellaient le 115. Car quand quelqu'un appelle le 115, il n'y a pas de demande d'hébergement d'urgence créé automatiquement dans le SI, il faut que ça soit fait par un travailleur social, donc on va rencontrer les jeunes après leur appel, pour voir comment réaliser la demande, et s'il veut être accompagné » (référente jeune d'un consortium CEJ-R, Haute-Savoie)

« Le SIAO nous sollicite suite à des appels 115 de jeunes, pour savoir si le jeune est connu de la Mission Locale ou du CLLAJ, et si non, elle lui propose de venir rencontrer la Mission Locale. Derrière, si on rencontre le jeune, je fais un retour à la référente, on peut réfléchir ensemble aux orientations possibles » (partenaire d'un CLLAJ, Haute-Savoie)

Il n'existe aujourd'hui **aucun outil de suivi commun de ces jeunes repérés par les SIAO et orientés vers les consortiums**. Certaines référentes ont néanmoins mis en place un outil de suivi propre (dans l'Ain par exemple), mais sans forcément avoir de retours sur les suites du parcours du jeune orienté vers le consortium. Il n'est donc aujourd'hui a priori pas possible d'effectuer un suivi du parcours des jeunes orientés par les SIAO vers les équipes CEJ-R, mais les bilans des consortiums pourraient éventuellement permettre de récolter ces données.

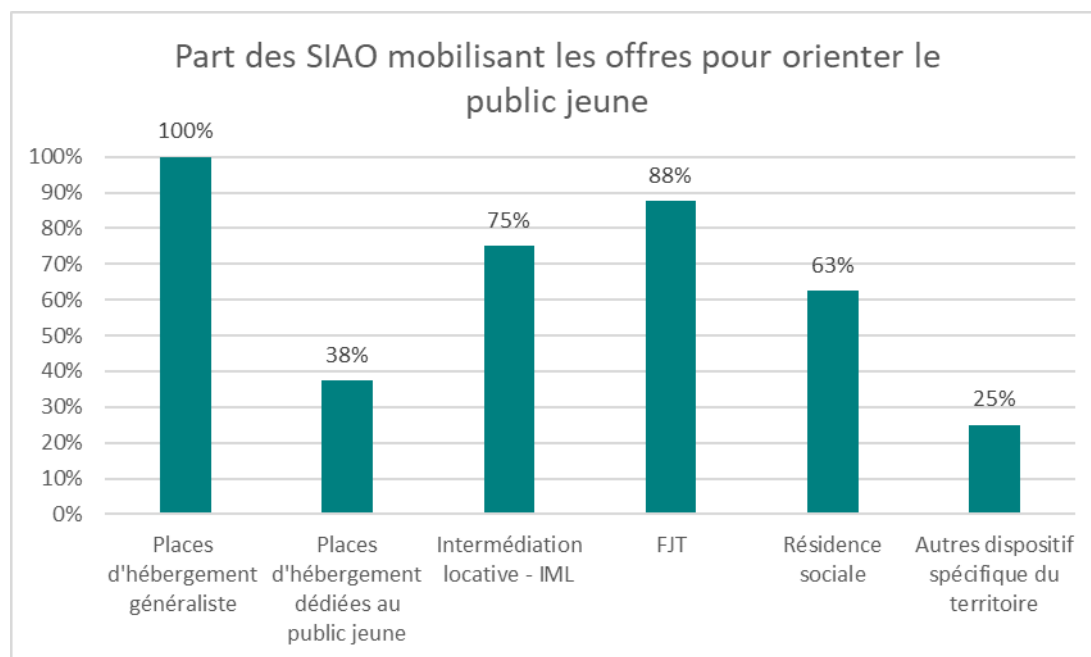
Rechercher des solutions et négocier l'orientation : les freins et leviers de l'accès à l'hébergement et au logement des jeunes repérés

La recherche de solutions et l'orientation des jeunes vers des solutions disponibles est également un gros travail des référentes jeunes en SIAO, en lien avec l'analyse des demandes et des prescriptions. Tout comme les repérages, cette recherche de solution concerne les jeunes accompagnés par les consortiums CEJ-R, mais aussi d'autres profils de jeunes en demande et sollicitant le 115 ou le SIAO.⁷ C'est un travail de « dentelle » réalisé par les référentes jeunes, en lien avec les prescripteurs et les personnes qui accompagnent les jeunes.

« On essaie de trouver le meilleur dispositif en fonction du profil du jeune (CHRS, IML, résidence sociale, etc.). On échange avec les prescripteurs, ça permet d'approfondir les évaluations du SI : pour les jeunes accompagnés c'est donc bénéfique, on peut affiner la préconisation ou penser à des dispositifs spécifiques. » (Référente jeune, Rhône)

Une diversité de réponses « à la main » du SIAO pour les publics jeunes

L'enquête en ligne a permis à chaque SIAO de mentionner le type d'offre mobilisée pour répondre aux demandes des publics jeunes.



Source : réponses à l'enquête en ligne

⁷ Dans plusieurs départements, les référentes jeunes suivent plutôt les parcours des jeunes avec un droit au logement. En Haute-Savoie par exemple, la référente peut suivre l'ensemble des publics jeunes, quelle que soit leur situation administrative.

Les deux types d'offres principalement mobilisés par les SIAO sont l'hébergement généraliste, et les FJT⁸. Vient ensuite le logement d'insertion avec l'IML (mobilisée pour le public jeune par 75% des SIAO), et la résidence sociale.

Seuls trois départements disposent de places d'hébergement dédiés au public jeunes (quatre départements si l'on ajoute le Rhône) : l'Ain, la Haute-Savoie et la Loire. Il s'agit par exemple de CHRS jeunes, le plus souvent en collectif.

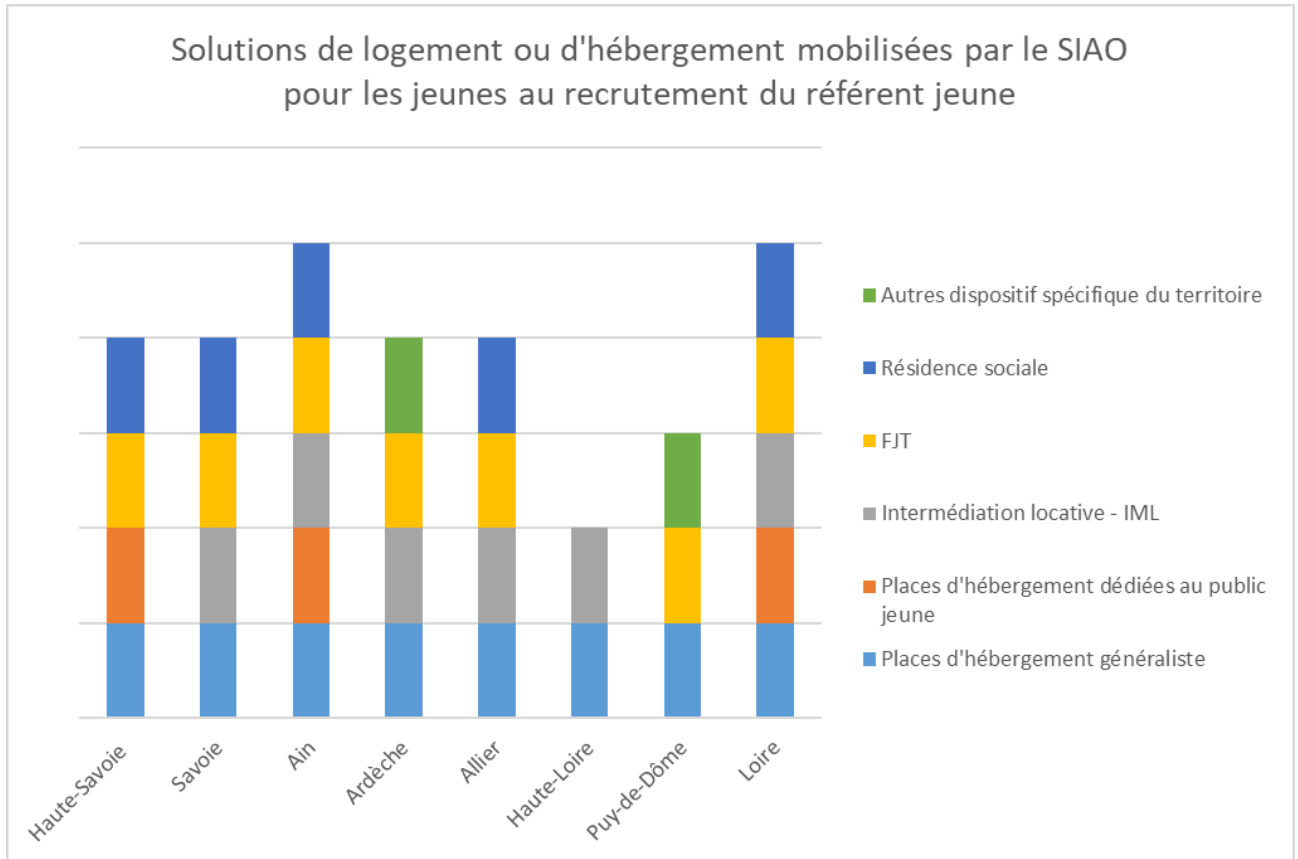
Deux départements mobilisent des offres « spécifiques » à leur territoire : l'Ardèche (projet Emancip'Toit) et le Puy-de-Dôme qui a recours à l'hôtel pour héberger les jeunes.

Focus sur le projet Emancip'Toit – Ardèche

Retenu dans le cadre de la stratégie du Plan Pauvreté, le projet Emancip'toit s'est déployé en 2022. Co-porté par le SIAO, les CLLAJ et SOLIHA Ardèche, l'outil s'appuie sur l'IML et un accompagnement intensif global. Il propose aux jeunes de 18 à 30 ans des réponses adaptées afin qu'aucun ne renonce à un emploi, une formation ou un projet faute de logement. En 2022, selon le rapport d'activités de Soliha, 10 jeunes ont été accueillis pour un diagnostic logement CLLAJ et 4 jeunes logés et accompagnés (3 logements inscrits au dispositif).

On observe une hétérogénéité dans les types de dispositifs mobilisés par chaque SIAO pour orienter le public jeune. Il serait intéressant de la mettre en débat pour comprendre par exemple, pourquoi certains territoires n'orientent pas les jeunes vers de l'IML ou de la résidence sociale, alors que dans d'autres ce sont des solutions davantage citées.

⁸ La mobilisation des FJT par les SIAO serait à éclaircir et mettre en débat, car ce point semble contradictoire avec les éléments recueillis lors de l'enquête qualitative. Cela pourrait éventuellement être lié à une mauvaise compréhension de la question.



Source : réponses à l'enquête en ligne

En fonction des dispositifs mobilisés par le SIAO, les référentes jeunes peuvent porter et suivre les demandes des jeunes et tenter de les prioriser lorsqu'une place se libère, en cohérence avec les circuits d'orientation propre au département et au dispositif concerné (orientation directe via le 115 ou non, existence de commission, prise en compte de l'ancienneté ou non, etc.).

L'orientation vers des solutions d'hébergement

Une partie des orientations proposées aux jeunes relèvent de l'hébergement : soit sur un dispositif dédié aux jeunes (notamment des CHRS), soit sur une autre offre. Dans ce dernier cas, les SIAO sont vigilants à l'orientation proposée : toutes les places ne sont pas identifiées comme pertinentes pour orienter un ou une jeune. C'est notamment le cas des lieux d'hébergement collectif : cohabitation avec des publics ayant connu un parcours d'errance plus important, vulnérabilité particulière des jeunes femmes, etc.

En fonction du profil du jeune, **et des règles d'orientation de chaque département, les jeunes peuvent accéder à l'offre d'hébergement d'urgence et/ou d'insertion** :

« Nous on peut prioriser les jeunes sur les places au CHRS jeunes (que ce soit les places urgence via le 115 ou insertion via les demandes dans le SI). On travaille aussi avec la Mission Locale de Bourg-en-Bresse qui a des logements IML, ça peut être une solution pour des jeunes qui ont des ressources en place. On a aussi un logement ALT sur un FJT ou sur d'autres

résidences sociales, mais on ne priorise pas forcément pour les jeunes car il n'y a pas forcément de repas, ni de d'accompagnement sur place » (Référente jeune, Ain)

Sans surprise au vu de la saturation du parc d'hébergement, les solutions ne peuvent pas toujours être proposées rapidement aux jeunes, qu'ils aient ou non intégré un accompagnement CEJ-R.

« Lorsqu'on est interpellé par le consortium pour un jeune sans hébergement, on n'aura peut-être pas de place dans l'immédiateté alors que le jeune appelle régulièrement le 115, ça peut prendre quelques semaines. » (Référente jeune, Ain)

« Ce n'est pas sûr qu'il y ait plus de solutions d'hébergement ou de logement pour les jeunes, car il y a toujours d'autres vulnérabilité : les femmes victimes de violence, les personnes en situation de handicap, etc. A situation égale, on discute beaucoup. » (Référente jeune, Haute-Savoie)

« Sur les solutions hébergement – logement, il n'y a pas de financement fléché pour les jeunes en CEJ-R, donc ils vivent la même réalité que les autres publics, il n'y a pas de réponses spécifiques, pas de places dédiées. (Référente jeune, Ardèche)

Le premier frein à l'accès à l'hébergement des jeunes est donc le manque de places disponibles et l'absence de fléchage spécifique pour les jeunes, notamment dans le cadre du CEJ-R. C'est un point soulevé également par la recherche – action nationale : les parcours de remobilisation ou d'insertion sont empêchés faute de solutions dans le domaine du logement (et de la santé).

Néanmoins, et c'est un point important mis en avant par l'étude, **les référentes jeunes développent des stratégies pour débloquer les parcours résidentiels, éviter les ruptures, ou négocier des orientations ou des prises en charge**, par le SIAO et le secteur AHI (stratégies interne) ou par des partenaires (stratégies « externes »). Par exemple : la prolongation de la prise en charge ASE ou hospitalière le temps de trouver une solution d'hébergement, la défense au sein de commission SIAO des orientations des jeunes, etc.

« J'essaie de trouver des solutions pour que le jeune pris en charge par l'ASE puisse par exemple rester encore un peu dans son lieu de vie, pour gagner du temps. J'ai une attention particulière, mais pas forcément de solutions complémentaires » (Haute-Savoie)

« Le CHRS jeune c'est 2 mois, renouvelable 2 mois, mais parfois on engage une négociation pour renouveler en plus, pour les plus vulnérables. » (Référente jeune, Rhône)

La recherche d'autres solutions, l'exemple du médico-social

Les référentes jeunes au sein des SIAO peuvent être l'un des maillons permettant, par un suivi de la demande dans le temps, d'orienter les jeunes vers des solutions adaptées, au cas par cas. En Haute-Savoie par exemple, la référente jeune s'efforce de pousser la porte des établissements médico-sociaux, en effet, elle explique :

« On a beaucoup de situations de handicap, de jeunes sortant d'ASE avec une reconnaissance de handicap et une curatelle, mais ils sont à la rue. L'ASE a pu leur proposer des milieux protégés, des ESAT, mais pour eux ils ne sont pas autant handicapés, c'est très violent pour eux. Donc ils refusent et se retrouvent à la rue. »

Pour certaines situations, la référente jeune peut donc actionner différents leviers, comme l'explique la référente jeune du consortium CEJ-R interrogée :

« La référente SIAO a réinterpellé la MDPH pour deux situations pour pouvoir orienter vers des établissements type FAM : pour l'une des situations ils ont revu l'orientation vers un foyer de vie, avec la possibilité d'un accueil temporaire. Et sur l'autre situation, le foyer de vie a refusé, il dit que le jeune n'est « pas assez handicapé » » (référente jeune, consortium)

Un travail important d'orientation vers le logement accompagné

L'ensemble des professionnelles interrogées s'accorde à dire que les solutions de logement accompagné, lorsqu'il y a aussi un accompagnement proposé au jeune (au sein de la structure ou via le CEJ-R par exemple), sont pertinentes pour les jeunes ayant des ressources ou qui travaillent.⁹ **Sont privilégiées les FJT ou résidences sociales, et moins l'IML**, perçue comme nécessitant des jeunes plus autonomes et moins vulnérables, au regard du moindre accompagnement.

« Les orientations pour les jeunes, on va aussi vers les FJT, les résidences sociales. L'IML un peu en bail glissant mais c'est plutôt rare car ils ont besoin d'un accompagnement que peuvent mieux offrir les résidences sociales ou les FJT. Pour l'IML, ils doivent être plus autonomes. » (Haute-Savoie)

Ces solutions présentent plusieurs atouts : une partie des jeunes en errance perçoit favorablement la dimension potentiellement temporaire du logement accompagné, avec des démarches administratives simplifiées par rapport à un logement classique (redevance incluant l'ensemble des charges par exemple).

« C'est aussi un public qui ne demande pas forcément à se projeter dans un logement sur toute la vie, mais qui est assez enclin à accepter sur de la résidence sociale par

⁹ A noter que ces actions sont en pleine cohérence avec l'instruction de mars 2022 et du positionnement des SIAO vers le logement d'abord et l'orientation vers le logement accompagné.

exemple, ça permet de bouger plus facilement. Ça change la manière d'aborder cette question du logement. » (Référente jeune, Rhône)

Les référentes jeunes, dans certains départements, travaillent de manière fine notamment pour les orientations vers le logement accompagné¹⁰ :

« On doit passer beaucoup de dossiers en revue avant de pouvoir orienter : par exemple, je fais une extraction du SI pour orienter un jeune vers une place de résidence sociale, j'analyse plus de 150 dossiers pour trouver 3 candidats (car on a l'exigence que les dossiers présentés soient les plus complets). Je peux compléter aussi en contactant le référent, mais ça demande du temps. Il y a aussi beaucoup de demandes sans référent social... » (Référente jeune, Rhône)

Là encore, tout comme pour les solutions d'hébergement, la création des postes de référentes jeunes **permet de négocier plus finement les orientations des jeunes** vers le logement accompagné, voire de créer de nouvelles opportunités d'orientations.

Une responsable de SIAO témoigne de la **meilleure remontée et prise en compte des demandes des jeunes sans-domicile et de la mobilisation renforcée de l'offre** : *« La référente va chercher de la solution, par rapport aux FJT notamment ou les résidences sociales jeunes actifs, elle travaille à l'articulation, positionne les jeunes dans dispositifs d'accompagnement dédiés. »* (Responsable SIAO, Rhône)

La référente explique également comment elle a pu négocier un schéma d'orientation spécifique pour le public jeune, au regard de sa spécificité et pour éviter un non-recours futur (logique de prévention) :

« J'ai pu travailler sur le délai de valorisation de la demande pour les résidences sociales : d'habitude on prenait en compte 6 mois d'attente pour orienter vers les résidences sociales, le public jeune est plus mobile, il y a plus de perte de liens, donc 6 mois c'est trop : on a proposé de réduire à 3 mois pour les jeunes et c'est validé. » (Référente jeune SIAO, Rhône)

Malgré tout, dans certains territoires, la mobilisation de cette offre par le SIAO se heurte encore à certains freins, principalement sur le volet FJT. Les gestionnaires de FJT sont notamment inquiets des profils des jeunes qui pourraient être orientés, et de leur incapacité à fournir un accompagnement adapté.¹¹

Un éclairage sur la mobilisation des FJT, qui resterait à compléter

¹⁰ Ce volet ainsi que les analyses plus fines des fonctionnements respectifs sera développé dans le livrable final

¹¹ Ce sujet pourrait être alimenté lors de la réunion DREETS / FAS / ALI de juin 2024

Les référentes jeunes interrogées pointent le fait que leur SIAO ne maîtrise généralement pas l'orientation directe de jeunes en FJT, hors quelques places parfois conventionnées. Néanmoins, il reste possible pour le SIAO de faire des propositions aux FJT pour certains jeunes. Sont ainsi identifiés les jeunes qui travaillent et ont donc des ressources relativement importantes / stables, ou les jeunes qui bénéficient d'un accompagnement autre qui va pouvoir venir en complément de celui proposé au sein du FJT.

Les référentes jeunes identifient le besoin de « rassurer » les FJT sur le fait que les jeunes qui seront orientés ne sont pas différents, en terme de profil, des jeunes déjà logés au sein de la structure.

Dans la majorité des départements, des échanges entre SIAO et FJT sont en cours sur les places qui seraient éventuellement en orientation direct du SIAO, sur les modalités d'orientations et sur le public orienté (par exemple, expérimentation sur 10 places à venir dans le Rhône). Plus spécifiquement, certains territoires, comme la Haute-Savoie par exemple souhaite fléchir des places en FJT pour les jeunes repérés et accompagnés par le CEJ-R, afin d'avoir un levier plus immédiat sur le volet logement.

Les freins au logement des jeunes du point de vue des SIAO

- **Le manque global d'offre de logement abordable ou d'offre adaptée pour les jeunes « en rupture »**

La création du CEJ-R n'a malheureusement pas permis la création de solutions nouvelles pour l'hébergement et le logement des jeunes. **Les acteurs interrogés, tout comme les résultats de la recherche-action nationale sur le CEJ-R font état de ce « manque de solutions ».**

« Le manque d'hébergement rapide a été soulevé par différents porteurs de projet dans le cadre de la recherche action et par de nombreux acteurs lors du séminaire national relatif au volet jeunes en rupture du CEJ tenu le 19 septembre 2023. (...) Les référents SIAO semblent bien être identifiés, toutefois, cela ne suffit pas toujours à faire levier dans la recherche de solution faute de logements disponibles » (page 24 du rapport intermédiaire)

Si les stratégies développées par les référentes jeunes sont précieuses et permettent de prioriser certaines demandes, elles n'ouvrent qu'à la marge de nouvelles solutions de logement pour les jeunes. Dans l'enquête, **2 SIAO sur 8 répondent que la mise en place du référent CEJ-R a permis d'identifier de nouvelles solutions pour les publics jeunes**, 5 SIAO trouvent qu'il est encore trop tôt pour le dire et 1 SIAO répond que cela n'a pas créé de nouvelles solutions.

Au-delà de l'offre disponible et « à la main » du SIAO pour orienter les jeunes et faciliter les parcours résidentiels, les SIAO pointent d'autres difficultés concernant l'accès au logement des jeunes.

- **La solvabilité du public**

« Pour les jeunes, on a le problème de la solvabilité (même avec le RSJ sur le territoire, ou le CEJ) : donc le sujet de comment on aborde la question logement d'abord dans ce cadre est assez présente. » (Référente jeune, SIAO du Rhône)

L'enquête auprès des référentes jeunes **ne fait pas mention du CEJ-R comme étant un levier dans l'accès au logement des jeunes**. En effet, l'orientation vers le consortium ne veut pas forcément dire que le jeune signera effectivement un CEJ-R lui donnant droit à l'allocation. La recherche action souligne que *« peu de jeunes en parcours CEJ-R ont contractualisé un CEJ fin 2023 »*. La mise en place des 15h d'activité peut être un frein, tout comme la nature des activités comptabilisées dans ces 15h. Bien plus, l'allocation, d'un montant maximum de 552 € ne permet pas toujours une solvabilisation suffisante, d'autant que les ressources éventuelles perçues par ailleurs sont dans la plupart des cas non cumulables ou déductibles. En sus, le versement de l'allocation CEJ ne se fait pas à date fixe, ce qui pèse sur la gestion budgétaire des jeunes (recherche action, p. 26).

- Les critères demandés et la complétude des dossiers

L'accès à un logement, qu'il soit social, privé ou accompagné nécessite la constitution d'un dossier préalable, qui doit être complet et réunir plusieurs pièces administratives (pièces d'identité, justificatif de domicile, de ressources, etc.). Ces exigences administratives ne sont pas toujours simples à réunir pour des jeunes en rupture ou sans suivi social.

En outre, certains jeunes peuvent être (comme d'autres publics précaires), discriminés à l'accès au logement car identifiés comme pouvant poser problème au sein de la structure ou du voisinage. Il s'agit alors de critères plus subjectifs, de préjugés, qui ne sont pas toujours simples à dépasser :

« Ce qui dessert ces jeunes-là c'est qu'ils ont foutu le bordel dans des collectifs et ça les suit. Ils ne pourront plus accéder à un logement facilement si c'est repéré. » (référente jeune CEJ-R)

- Les ruptures dans l'accompagnement qui entraînent une rupture de la demande

C'est un point très lié au précédent : faute d'accompagnement, les jeunes ne vont parfois pas pouvoir réaliser une demande d'hébergement ou compléter correctement un dossier de demande de logement. C'est l'un des points que tente de résoudre les référentes jeunes en SIAO, en coordonnant un suivi du parcours et un lien continu avec les professionnels qui accompagnent les jeunes (équipes CEJ-R, CLLAJ, ASE, prévention spécialisée, etc.)

« L'un des problèmes dans le SI, c'est les dossiers des jeunes sans référent social. Il y a parfois des dossiers déposés par l'ASE mais qui ne suivent plus le jeune à partir de ses 21 ans. Pour ces jeunes je me pose vraiment des questions, il y a beaucoup de ruptures en sortie d'ASE où il n'y a pas d'accompagnement qui prend le relai. » (Référente jeunes SIAO, Rhône)

Etre ressource pour les acteurs jeunes, former et informer

Dans les missions qui leur sont confiées, les référentes ont aussi un rôle d'information, de « point d'entrée » au SIAO pour les partenaires « prescripteurs ». Les prescripteurs qui instruisent les demandes sur le SI-SIAO pour le public jeune sont différents d'un département à l'autre : les missions locales sont par exemple fortement impliquées en Haute-Savoie, tandis que dans le Rhône, on trouve une diversité de prescripteurs : accueil de jour, maison de la métropole, ASE, hôpitaux psychiatriques, etc.

Une première fonction, que l'on retrouve dans la quasi-totalité des départements est d'expliquer aux partenaires l'usage du logiciel SI-SIAO, pour faciliter la remontée de la demande :

« J'ai pu bien expliquer le logiciel SI-SIAO aux missions locales qui prescrivent, les conseillers m'appellent tout le temps quand il y a une personne à la rue, avant il n'y avait pas d'interlocuteur privilégié et en mission locale ils connaissent très peu le logement ou l'hébergement. Les FJT et CHRS me demandent la labellisation pour avoir des « points » en plus pour accéder au logement social. » (Référente jeune, Haute-Savoie)

Ce rôle de soutien dans l'usage du SI, et de la réalisation de préconisations d'orientation, est particulièrement apprécié par les partenaires de terrain : *« Elle nous a fait une formation aussi sur le SI-SIAO : quand je n'y arrive pas je lui demande de vérifier la demande que j'ai faite sur le SI. Elle nous fait des retours sur nos évaluations. On a un bon lien pour le bien-être de l'utilisateur. » (Référente consortium, Haute-Savoie)*

Outre la saisie dans le logiciel, le référent jeune est aussi le point d'entrée pour affiner le diagnostic hébergement – logement du jeune, en lien avec la personne qui l'accompagne (consortium CEJ-R ou autres partenaires du territoire) :

« Les partenaires m'appellent lors des demandes, pour échanger sur les types de dispositifs auxquels le jeune peut candidater, ça permet d'approfondir les évaluations du SI-SIAO et c'est donc bénéfique pour leur demande. On a aussi des questions sur le temps d'attente, là c'est plus dur de répondre » (référente jeune, Rhône)

Cette interface humaine rassure les partenaires, qui perçoivent que la demande du jeune qu'ils accompagnent est mieux comprise et prise en compte.

Le partenariat et l'animation du territoire

Enfin, les référentes jeunes contribuent nécessairement à la dynamique partenariale autour des jeunes dans leur département. Plusieurs des dimensions ci-dessus y contribuent. **L'ensemble des SIAO ont développé un lien partenarial avec les différents acteurs qui rencontrent des jeunes sans-domicile** : consortium CEJ-R, l'aide sociale à l'enfance, les acteurs de la veille sociale (maraudes, accueil de jour), missions locales mais **aussi d'autres acteurs sanitaires ou médico-sociaux** : les PASS, hôpitaux psychiatriques, acteurs addicto (CSAPA, CAARUD).

Dans certains départements, cela se matérialise par l'animation de commissions :

- Des commissions territoriales en Ardèche, autour de situations individuelles ;
- Des groupes jeunes dans le Rhône, plutôt réflexifs et qui contribuent à une meilleure interconnaissance (sans évoquer de situations particulières) ;
- Un projet de rencontre en Haute-Savoie (non effectif au moment de l'enquête).

De l'autre côté, bien sûr, les SIAO et les référentes jeunes sont également en lien avec les services d'offres (hébergement, logement accompagné), bien qu'elles semblent moins sollicitées par ces derniers.

« Avoir une référente jeune, ça permet une vraie animation auprès des partenaires publics jeunes : une meilleure connaissance des dispositifs, une articulation des parcours résidentiels et des accompagnements. C'est une vraie référence sur ce public et ça fait avancer l'évolution de la demande, l'observation sociale, et de faire connaître les acteurs entre eux. » (Direction de SIAO, Rhône)

Une animation du territoire également initiée par la DDETS, l'exemple du Rhône

Dans le Rhône, la DDETS (côté emploi) a initié une animation spécifique autour du public jeune, en y incluant l'ensemble des professionnels du département œuvrant dans l'insertion des jeunes, dont la référente jeune du SIAO. Les rencontres sont organisées quatre fois par an. Cette animation territoriale est appréciée de la référente jeune et lui permet d'être bien identifiée par les partenaires, d'avoir des liens directs avec la DDETS pour échanger sur les avancées et les difficultés.

Dans certains cas, c'est aussi une orientation locale de développer des liens avec certains partenaires importants, **au premier rang desquels l'aide sociale à l'enfance.**

Dans le Rhône par exemple, les professionnels de l'ASE sont formés au SI-SIAO afin de mieux anticiper les sorties et les fins de prise en charge, et la référente jeune contribue à ces formations. En Haute-Savoie, la référente jeune participe aux commissions interinstitutionnelles organisées par l'ASE en lien avec la validation des contrats jeunes majeurs :

« Je peux informer les membres si les jeunes dont le dossier passe en commission ont une demande dans le SI-SIAO, si on peut éventuellement proposer l'orientation vers une résidence sociale, ou activer la demande après la commission. Côté ASE, ils ne font pas de demande dans le SI-SIAO car c'est à partir de 18 ans, mais les sortants de l'ASE sont accompagnés par les missions locales qui eux font ces demandes » (référente jeune, Haute-Savoie)

Les référents jeunes dans l'organisation des SIAO

75% des SIAO répondant estime que le recrutement des référentes jeunes a modifié leur organisation. Seuls 2 SIAO, la Savoie et la Haute-Loire, indiquent que le recrutement des référents jeunes n'a pas modifié leur organisation. Dans plusieurs SIAO, ce recrutement a permis de lancer la fonction de « coordination de parcours » autour du public jeune.

Néanmoins, l'enquête qualitative vient nuancer ces réponses : il s'agit moins d'un changement d'organisation que d'une évolution des dynamiques ou des missions au sein du SIAO. Là encore, cela est très dépendant de la taille du SIAO et du nombre d'ETP et de professionnels. On peut faire l'hypothèse que l'impact a été le plus « fort » et le plus visible dans les SIAO avec une équipe de 10 salariés ou moins, et parmi ceux qui avaient le moins développé la fonction de référence de parcours auparavant.

Le positionnement du poste au sein du SIAO :

Les référentes jeunes sont en lien direct avec le reste de l'équipe du SIAO, notamment les équipes insertion. Il n'est pas possible, à l'échelle régionale, d'identifier un modèle type ou plus performant qu'un autre, notamment du fait des tailles hétérogènes des SIAO, pouvant aller de 3 ETP ou moins (Ardèche, Haute-Loire), à plus d'une trentaine (Rhône).

Quelques exemples de la place du référent jeune dans l'organisation du SIAO

Rhône Référente jeune positionnée au sein de l'équipe insertion – logement, dédiée au public jeune

Ardèche	Référente jeune positionnée au sein de l'équipe SIAO (3 ETP), avec des missions dédiées au public jeune, complétées par le rôle d'écoutante 115
Haute-Savoie	Référente jeune positionnée entre l'équipe urgence et l'équipe insertion. Première « référente de parcours » du SIAO.
Ain	Petite équipe, référente jeune a un regard transversal du 115 et de l'offre dite « insertion »

Dans les plus gros départements, le **renforcement de l'équipe par une référente jeune a permis de mieux répartir la charge de travail entre les professionnels** chargés du rapprochement offre / demande ou de l'animation de commissions (type cas complexes ou commission d'orientation). Ce point de « renforcement des équipes » est exprimé dans les SIAO ayant pu bénéficier d'un ETP complet pour assurer les missions.

Moins un changement d'organisation que de dynamique et de missions ?

Les réponses des SIAO pointent moins un changement d'organisation des services en tant que tel, mais une modification des missions et des fonctions :

- L'apparition d'un focus particulier sur un public ciblé en fonction de son âge ;
- Un suivi des demandes portées par les jeunes avec un point régulier réalisé avec les prescripteurs ;
- De nouvelles consignes sur le volet veille sociale avec par exemple une vigilance du 115 sur les appels de jeunes de 18-25 ans pour relai en interne ;

« Il n'y pas d'impact significatif dans l'organisation interne mais plutôt de nouvelles consignes aux écoutants 115 notamment une vigilance accrue sur les appels 115 des jeunes 18-25 ans, et une transmission rapide des situations pour lesquelles l'évaluation flash faite au 115 indique ou laisserait penser que le jeune n'est plus en contact ni avec la Mission Locale ni avec Pole emploi...et serait en rupture. » (SIAO de l'Ain)

« La référente jeune fait aussi du 115. Il y a un regard un peu plus attentif et renforcé pour les jeunes qui appellent, pour creuser les situations. C'est une vraie plus-value. » (SIAO d'Ardèche)

Dans un cas, la réponse « oui » du SIAO évoque plutôt le surcroît de charge de travail représentée par la référence jeune, en sus des autres missions récemment allouées au SIAO :

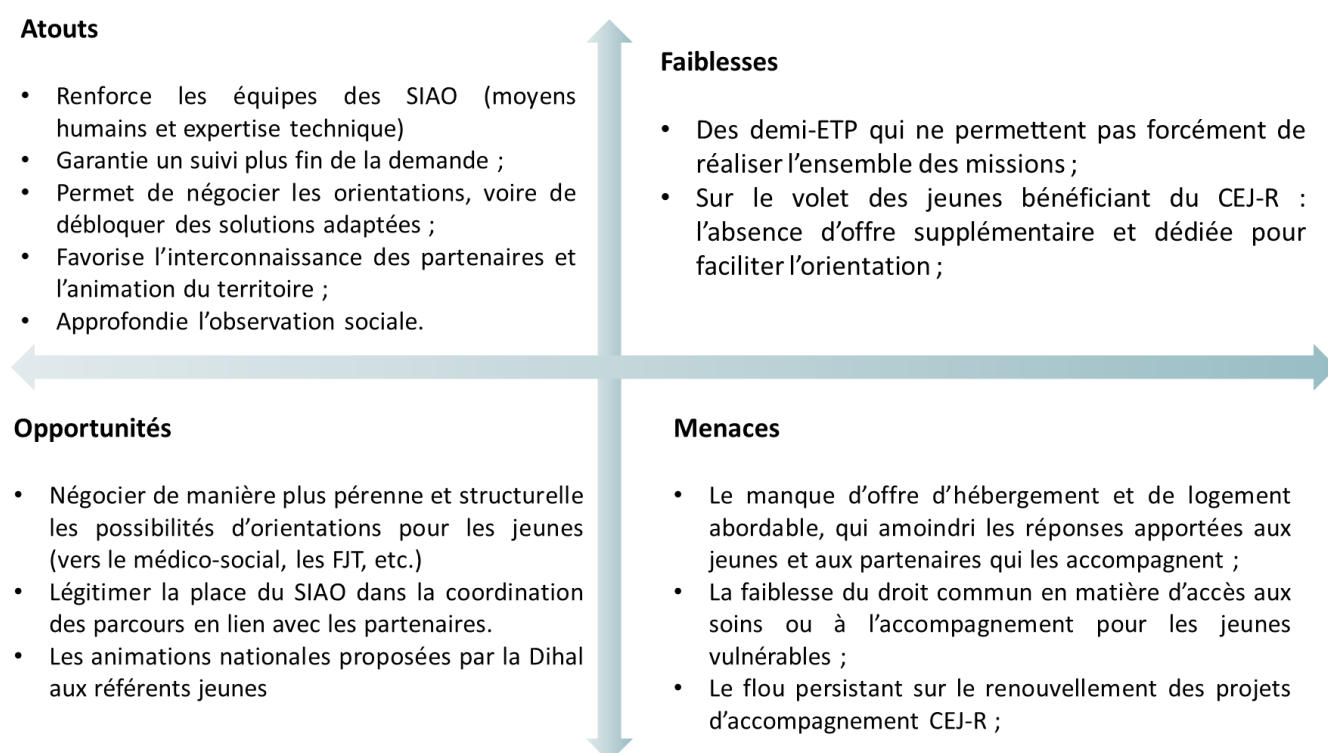
« Nous avons aussi mis en place une mission labellisation logement début 2023 et il nous manque encore un poste de travailleur social en cours de recrutement, donc la référence jeune a un fort impact sur la charge de travail des professionnels » (SIAO du Puy-de-Dôme)

D'autres SIAO, notamment parmi les plus petits situés dans des territoires étendus et ruraux (Haute-Loire, Ardèche), font état d'un besoin plus important en terme d'ETP pour remplir correctement les missions de références de parcours et de pôle ressources pour les partenaires jeunes.

« Sur l'insertion, on a 1 seul ETP avec 2 collègues à 0.5%. On ne sait pas encore quels moyens en renfort on a pour 2024. Un mi-temps c'est insuffisant sur notre territoire qui est étendu... La référente jeune anime 3 commissions, une par « bassin de vie », il y a beaucoup de différents partenaires sur chaque territoire. » (Ardèche)

Synthèse et conclusion : un poste apprécié et pertinent pour les publics et les partenaires

Cette enquête exploratoire sur la mise en place des référents jeunes au sein des SIAO dresse un portrait positif de ces postes, partagés par les SIAO de la Région et les partenaires.



Certains SIAO estiment que les postes de référents de parcours thématiques ou dédiés à un public particulier pourraient se déployer, sous conditions des moyens dédiés supplémentaires, à d'autres sujets nécessitant une expertise au vu des approches particulières ou de la multiplicité des dispositifs et acteurs : les femmes victimes de violence, les personnes placées sous-main de justice.

ANNEXES

1. Questionnaire exploratoire envoyé aux SIAO

Ce formulaire s'adresse aux SIAO de la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour mieux comprendre la mise en place du référent CEJ - R au sein de leur service. Les données recueillies via ce questionnaire seront complétées d'entretiens qualitatifs au sein de 5 départements (responsable du SIAO, référent CEJ-R et partenaires). L'objectif de cette enquête exploratoire, conduite en partenariat avec la DREETS Auvergne Rhône-Alpes, est de mieux cerner les différentes missions de ces référent.e.s, d'identifier la diversité de leurs pratiques, et de pouvoir analyser la plus-value de ces postes de référents pour les jeunes du territoire, les SIAO et leurs partenaires. Les résultats de l'enquête vous seront restitués. Pour toute question ou envoi de documents complémentaires au questionnaire :

1. Quel est votre département ? Ain

- Allier
- Ardèche
- Cantal
- Drôme
- Isère
- Loire
- Haute-Loire
- Puy-de-Dôme
- Rhône
- Savoie
- Haute-Savoie

2. Selon vous, quantitativement, la place des publics jeunes parmi les publics du SIAO est : *

- Prépondérante
- Plutôt moyenne
- Faible

3. Au moment du lancement du CEJ-R, quelles sont les solutions d'hébergement et de logement mobilisées par le SIAO pour les publics jeunes ?

- Places d'hébergement généraliste (HU, CHRS, etc.)
- Places d'hébergement dédiées au public jeunes (HU, CHRS, etc.)
- Intermédiation Locative - IML
- Foyer de Jeunes Travailleurs - FJT
- Résidences sociales
- Hôtel
- Autre dispositif spécifique au territoire
- Autre

4. Dans votre département, êtes-vous membre du consortium retenu pour la mise en oeuvre du CEJR ?

- Oui
- Non

5. Avez-vous été consulté lors de la réponse à l'appel à projet par le consortium retenu ?

- Oui
- Non

6. Le SIAO est-il représenté dans les instances de gouvernance du CEJ-R dans votre territoire ?

- Oui
- Non

7. Pour occuper le poste de référent CEJ-R vous avez :

- Le recrutement et la prise de poste du/de la référente CEJ-R
- Recruté une nouvelle personne qui a pris son poste
- Lancé un recrutement qui n'a pas abouti
- Compléter par cette mission de référent un poste qui n'était pas à temps complet
- Autre

8. Quel profil et compétences avez-vous recherché ?

9. Depuis quand le/la référente CEJ-R a effectivement débuté ses missions au sein du SIAO (date de prise de poste ou d'entrée en fonction) ?

10. Quelles sont les principales missions du référent CEJ-R ?

- S'assurer que l'évaluation sociale réalisée par l'opérateur CEJ-R couvre bien le volet logement
- Être ressource pour l'opérateur CEJ-R sur les questions hébergement - logement
- Animation de commissions partenariales d'orientation dédiées aux jeunes
- Sensibilisation des acteurs du consortium au SI-SIAO
- Création de partenariats plus larges autour des publics jeunes (PJJ, ASE, etc.)
- Recherche de solutions pour les jeunes du CEJ-R
- Recenser et communiquer sur l'offre hébergement / logement existante pour le public jeune
- Former les référents du consortium ou des missions locales sur l'accès au logement / les dispositifs existants
- Participer au repérage des jeunes et orienter vers les référents CEJ-R du consortium
- Autre

11. Avec quels partenaires travaillent le référent CEJ-R ?

- Le consortium CEJ-R
- L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Structures d'hébergement
- Acteurs de la veille sociale : maraudes, accueils de jour
- CSAPA, CARUUD
- Autre

12. Selon vous, la mise en place du référent CEJ-R a-t-il permis d'identifier de nouvelles solutions pour les publics jeunes ?

- Oui
- Non
- Il est trop tôt pour le dire

13. Selon vous, la mise en place du référent CEJ-R a-t-il permis de créer ou de renforcer des partenariats entre le SIAO et d'autres acteurs / institutions ?

- Oui
- Non
- Il est trop tôt pour le dire

14. La mise en place du référent CEJ-R a-t-elle impacté l'organisation du SIAO ?

- Oui
- Non

⇒ Si oui, comment ?

15. Selon vous, quels sont les principales limites et/ou points de blocages autour de cette nouvelle fonction au sein du SIAO ?

16. Selon vous, ces postes / missions de référent par publics ou thématiques sont-ils pertinents pour le fonctionnement du SIAO et les réponses apportées aux publics, au-delà des jeunes ?

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et 2800 structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire.

La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

La Fédération représente les établissements et services adhérents dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire.

Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'Etat, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

www.federationsolidarite.org

Justine LEHRMANN

Coordnatrice veille sociale - hébergement - logement

justine.lehrmann@federationsolidarite.org